

## Conseil municipal du 27 mars 2008

### 1ère délibération

Contrat de travail pour Adeline, reconduction d'un contrat jusqu'au 3/07/08  
Adoptée

### 2ème délibération

Etablissement des délégations : adjoints, délégations obligatoires, commissions communales. Les compositions seront communiquées, dès le retour des documents validés par la préfecture, elles seront présentes sur le journal d'Avril  
Adoptée

### 3ème délibération

Taux d'imposition 2008 : Aucune augmentation !

	commune
Foncier bâti	17,95%
Non bâti	59,70%
Taxe habitat	9,51%
Taxe prof	21,51%

Taux reconduits pour l'année  
Adoptée

### 4ème délibération

Taux reconduits pour l'année pour taxe ordures ménagères et tri sélectif :  
4,52%  
Adoptée

### 5ème résolution

Le contrat de groupe pour la couverture des risques pour le personnel municipal est reconduit pour l'année 2008  
Adoptée